



Contrat de professionnalisation, vacation, chômage...

Par **Essiflo**, le **23/05/2012** à **10:12**

Bonjour à tous,
je me tourne vers vous pour avoir des informations sur ma situation actuelle.

J'ai commencé mon contrat de professionnalisation 35h CDD 1an début juillet, et mon contrat va donc arriver à son terme.

Logiquement je vais toucher le chômage de suite après. Jusque ici j'ai juste?

Maintenant ça se complique : je souhaite commencer début juillet un emploi saisonnier avec les Sapeurs Pompiers Volontaire en temps que Maître nageur, donc je suis sous un "régime vacataire" (pardonnez moi si l'expression n'est pas bonne).

Aurais-je alors le droit au chômage ainsi qu'à mes vacances? Si oui, y a t-il des plafonds à partir desquels je n'ai plus le droit au chômage?

Un peu plus de complications, dès octobre j'attaque une prépa avec moins de 35h de formation, tout en continuant de bosser avec les Sapeurs Pompiers Volontaires sur mon temps libre, et donc tout en continuant de gagner des vacances, aurais-je également droit au chômage dans ce cas là?

Merci d'avance. Cordialement.